



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 mars, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 mars 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Olivia ETIENNE, Damien COCHARD, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6 Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Christophe MANCEAU a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN, David GUIOT a donné pouvoir à Jean-Michel BIZET, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Stéphanie AK a donné pouvoir à David MILLARD, Marc PIGEON a donné pouvoir à Patrick DELETANG.

Absents non représentés : 2 Floriane MARINA, Jean-François TRAINSON.

Votants : 25 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Délibération n° 2025-24 Approbation des transferts de charges pour 2025 entre la Commune et la Métropole

Monsieur le Maire rappelle que la commune, en qualité de membre de la Métropole siège à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres, suite aux compétences que la commune a transférées à la Métropole. Le représentant de la commune à cette instance est le Maire de la Commune.

Au titre de l'exercice 2025, la CLET s'est réunie le 10 février 2025.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 5 mars 2025 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-APPROUVE le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et son annexe financière.

-APPROUVE le montant des transferts de charges pour la commune de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, à savoir :

-attribution de compensation : 57 222.74 €

-contribution d'investissement due par la commune à la Métropole : 125 000 €

ADOpte A 23 VOIX POUR, 1 CONTRE (Patrick ETESSE) ET 1 ABSTENTION (Claudine DESMARES).

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 25 mars 2025,

Le Maire

Christian DRUELLE



